Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600297-20260918-DCM72_2026-DE

Département
du **MORBIHAN**

**MAIRIE DE CALAN**

Arrondissement
de **LORIENT**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CALAN

L'an deux mil vingt-six le 18 septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CALAN, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GUIGUEN, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2026.

**Présents :** Yann GUIGUEN, Bernard FIOLEAU, François GABILLET, Sandrine JUHEL, Annick L'HOTELLIER, Yolande OLIVIER, Benoit LE TOULLEC, Yann LE GUEVELLO, Anicée GUIDOSSE, Erwan L'HEREEC, Jean-Noël LE DROGO, Audrey AUFFRAY-FAVRE, Pierre GALIC, Claire BOUTIN.

**Absents excusés** : Jessica TRIQUET (procuration à Madame Sandrine JUHEL).

Monsieur Erwan L'HEREEC a été élu secrétaire.

## N° 72-2026 : DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT TERRITORIAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5, autorisant le versement de fonds de concours entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Vu la délibération de Lorient agglomération, en date du 12 décembre 2023, mettant en place le dispositif de contrat territorial et approuvant son règlement d'attribution,

Vu les statuts de Lorient agglomération,

Considérant que la Commune de Calan a organisé un festival graff d'artistes internationaux et que dans ce cadre il est envisagé de solliciter un fonds de concours à Lorient agglomération au titre du dispositif de Contrat territorial,

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600297-20260918-DCM72_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de demander un fonds de concours d'un montant de 2 750€, à Lorient agglomération, au titre du dispositif de contrat territorial, pour le projet d'investissement de ces œuvres graff par les artistes internationaux.
Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande, notamment la convention portant attribution du Contrat territorial pour le projet d'investissement de ces œuvres graff par les artistes internationaux.

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,
Erwan L'HEREEC

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous-préfecture le ..24..SEP. 2026
De la publication le .....24..SEP. 2026
Fait à .Calan.., le .....
Le Maire, 24 SEP. 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Yann GUIGUEN